



Liquidation après divorce

Par **alizer**, le 11/12/2014 à 19:27

Bonjour,

Le divorce a été prononcé, et nous entamons la phase de la liquidation de la communauté.

Sachant que la chambre des notaires, chargée de la désignation du notaire, nous permet de choisir 1 notaire ou deux notaires, chacun le sien dans ce dernier cas à condition que nous ne nous opposions pas au choix de l'autre.

J'aimerais savoir ce qui est le mieux, sans doute qu'un seul sera beaucoup moins cher que deux notaires, et la procédure peut être plus rapide, Qu'en pensez vous ?, j'aimerais de préférence avoir des témoignages pour des conseils avisés si possible.

D'avance merci,
Cordialement.